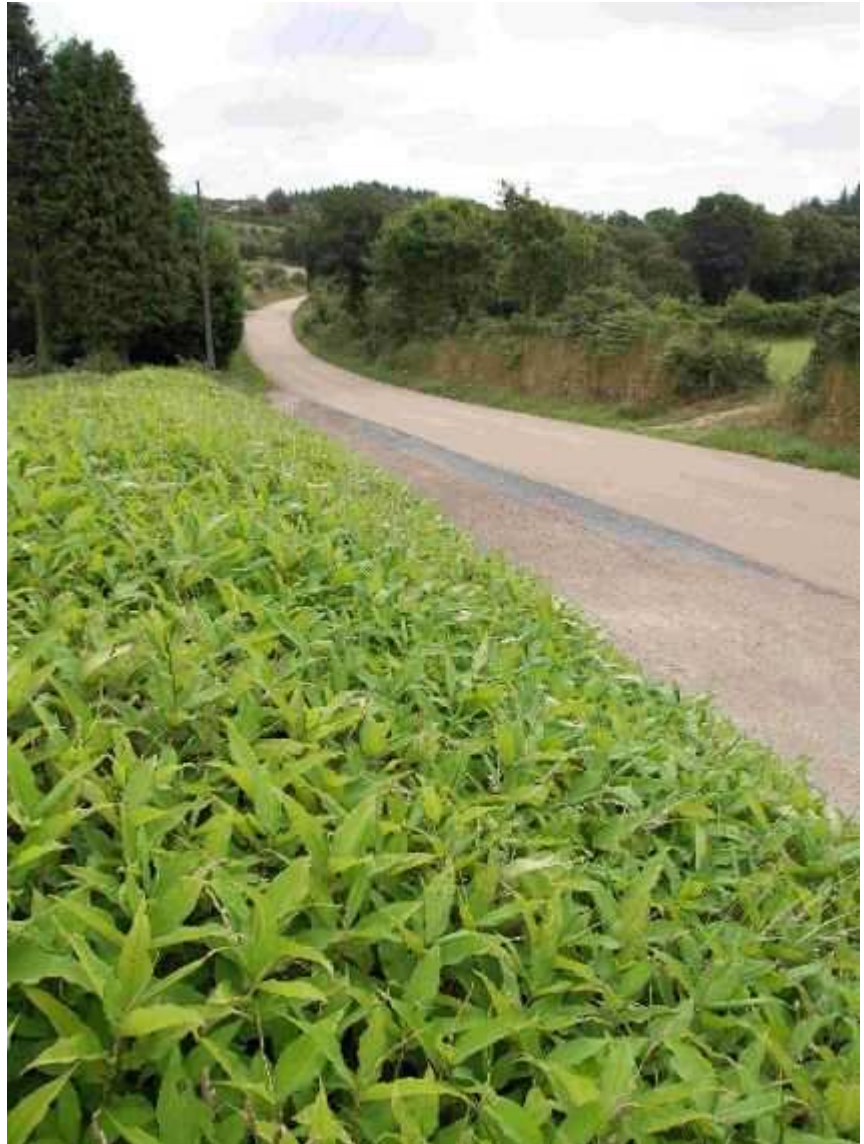




COMMUNE DE BRENNILIS
COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2010

1. Le Comité consultatif environnement de la Commune de Brennilis s'est réuni en mairie le 15 octobre 2010 à 18 heures. L'ordre du jour adopté incluait les points suivants :

- restitution des résultats d'une collaboration avec Bretagne Vivante sur la question des plantes invasives à Brennilis, notamment les renouées ;
- compte-rendu d'une réunion agenda 21 organisée par BRUDED pour les petites communes en septembre 2010 ;
- traitement des déchets verts sur le territoire de la commune ;
- questions diverses.



2. Plantes invasives – M. Emmanuel Holder de

Bretagne Vivante et M. Bastien Louboutin ont présenté les résultats de l'étude conduite par ce dernier en juillet-août 2010 sur le territoire de la commune de Brennilis, publiée sous le titre « Les plantes invasives de Brennilis, situation et moyens de lutte ».

3. Le texte intégral du rapport est accessible à partir de <http://www.brennilis.com/agenda21/invasives.pdf>

4. Les plantes dites invasives sont celles qui proviennent de l'étranger, ornementales à l'origine, mais dynamiques au point de menacer les espaces autochtones. On compte 9 espèces de plantes invasives sur Brennilis, dont 3 posent problème, notamment la renouée à épis nombreux (actuellement en fleurs).

5. Plus de la moitié de la centaine de taches recensées se situe le long des axes de

déplacement. Très peu de ces taches sont apparues spontanément. Elles résultent pour la plupart de l'activité humaine, et dans 75% des cas sont dues à des remaniements de sol.

6. Les taches connaissent une évolution rapide d'une année sur l'autre. Les nuisances possibles qui peuvent en résulter comprennent l'envahissement des jardins, des cultures et d'autres espaces, la menace contre les espaces naturels, la menace d'autres sites, l'atteinte à la visibilité, la contagion par contamination des sols.
7. Le rapport contient notamment une cartographie des zones infectées par nuisances potentielles d'une part, et par urgence à intervenir pour contenir l'expansion d'autre part (le niveau 1 étant le plus élevé).
8. Pour lutter contre l'expansion des plantes invasives recensées, et notamment des renouées dites « asiatiques », le rapport préconise d'abord une combinaison de moyens centrés sur l'information et le dialogue avec les particuliers et autres intervenants. Ces moyens de dialogue sont essentiellement les suivants :
 - Mettre à disposition le dossier complet
 - « panneauter » les remblais contaminés pour en dissuader l'usage
 - Réaliser et distribuer (au printemps) un dépliant d'information pour le public
 - Lutter contre les prélèvements dans les massifs et la dissémination des déchets verts en provenance des taches recensées
 - Organiser une réunion publique ou à l'occasion d'une réunion consacrée à un thème populaire, introduire aussi ce sujet.
9. Le rapport fait également état des mesures concrètes susceptibles d'être prises pour lutter activement contre l'extension des invasives, avec notamment :
 - la pratique de fauche intensive suivie de bâchage et de renaturation ;
 - l'établissement d'aires de stockage (bacs supportant la combustion) pour les déchets verts en provenance de plantes invasives non destinés au compost mais à la destruction ;
 - la combinaison de l'affaiblissement des massifs par coupe avec leur colonisation par des « plantes à gibier » comme le blé noir (proposition du représentant de l'Association des Chasseurs) ;
 - la désinfection des outils de fauchage après usage ;
 - la prise de mesures dissuasives de l'utilisation de remblai contaminé (arrêté municipal et identification).
10. Le Comité consultatif a chaleureusement remercié M. Louboutin pour la qualité de son travail. Le Maire a précisé que cette question figurerait à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal. Il a souhaité que la Commission environnement de la Communauté de communes du Yeun Elez puisse bénéficier de cette présentation lors de sa prochaine réunion prévue pour le début du mois de novembre, et précisé qu'une fiche de projet préliminaire pour l'accompagnement d'un travail complémentaire sur les renouées étendu aux communes limitrophes avait été transmise au Pays COB, pour une possible prise en compte dans le cadre du programme LEADER.
11. Agenda 21 - Le Maire a brièvement rendu compte de la réunion régionale organisée à Brennilis par BRUDED le 21 septembre 2010 sur le thème Agenda 21 et Petites communes. Le Comité consultatif a pris note avec intérêt du succès de cette initiative,

et a jugé positivement le fait que les Conseils généraux du Finistère et des Côtes d'Armor, la SAFI, le PNRA et BRUDED avaient décidé de travailler à la mise en forme d'un schéma d'aide à la conception d'agendas 21 répondant aux besoins et aux moyens des petites communes.

12. Déchets verts - Le troisième adjoint, délégué au Développement durable, président du Comité consultatif, a fait rapport sur les progrès accomplis pour l'achat prévu d'une broyeuse pour déchets verts. Deux devis ont été reçus pour l'achat de cet équipement, budgétisé à hauteur de 7000 € en 2010, deux autres au moins sont attendus très prochainement. Le processus d'achat du terrain de 2500 mètres carrés actuellement utilisé par les résidents de la cité Ker Elez comme décharge sauvage mètres carrés devra être relancé. Il faudra également identifier un espace de stockage pour les résidus de broyage. Une fiche LEADER portant sur l'équipement et son environnement a été préparée et soumise au pays COB. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction les progrès accomplis, tout en mettant en garde contre les risques de prêt éventuel de ce type d'équipement à des personnes non formées.

13. Questions diverses

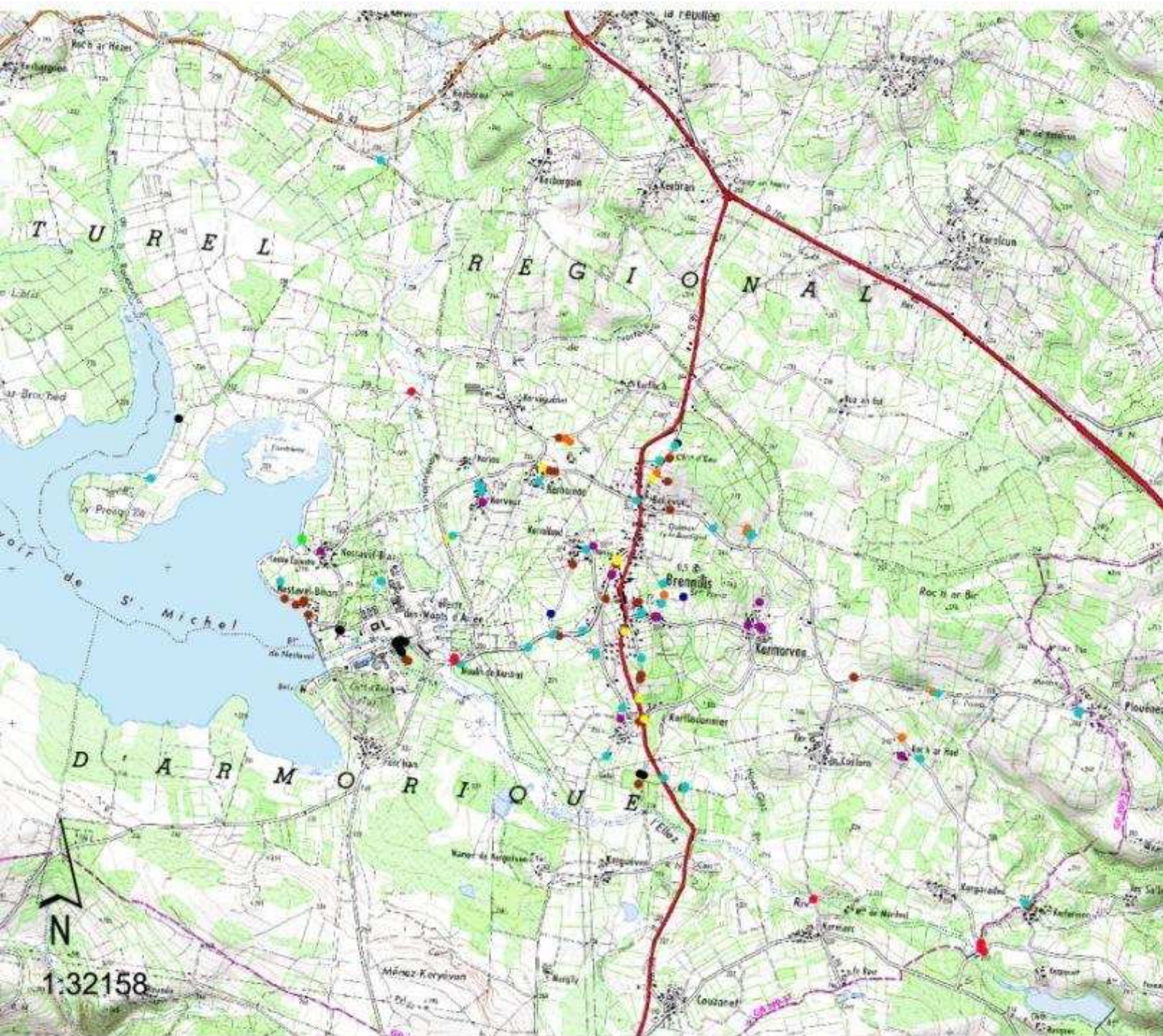
13.1. *Mulettes perlières* – Le représentant de Bretagne Vivante SEPNB a informé le Comité consultatif de l'acceptation pour financement européen Life d'un projet de ferme d'élevage pour la moule perlière d'eau douce sur l'Elez. Le projet se basera sur la truite fario comme véhicule de réimplantation (larves dans les branchies), en élevant des truites jusqu'à ce qu'elles aient atteint une taille suffisante pour échapper à leurs prédateurs une fois relâchées dans le cours d'eau. Ce projet est mené avec la Fédération des pêcheurs. Il bénéficiera d'une excellente qualité de sédiment pour la moule, et d'une qualité d'eau acceptable. La moule d'eau douce de l'Elez est une espèce particulièrement intéressante car à nulle autre pareille, en raison sans doute du fait que son milieu n'a pas changé depuis des millénaires les truites et les moules demeurant prisonnières de chaos qu'elles ne peuvent remonter pour se diversifier.

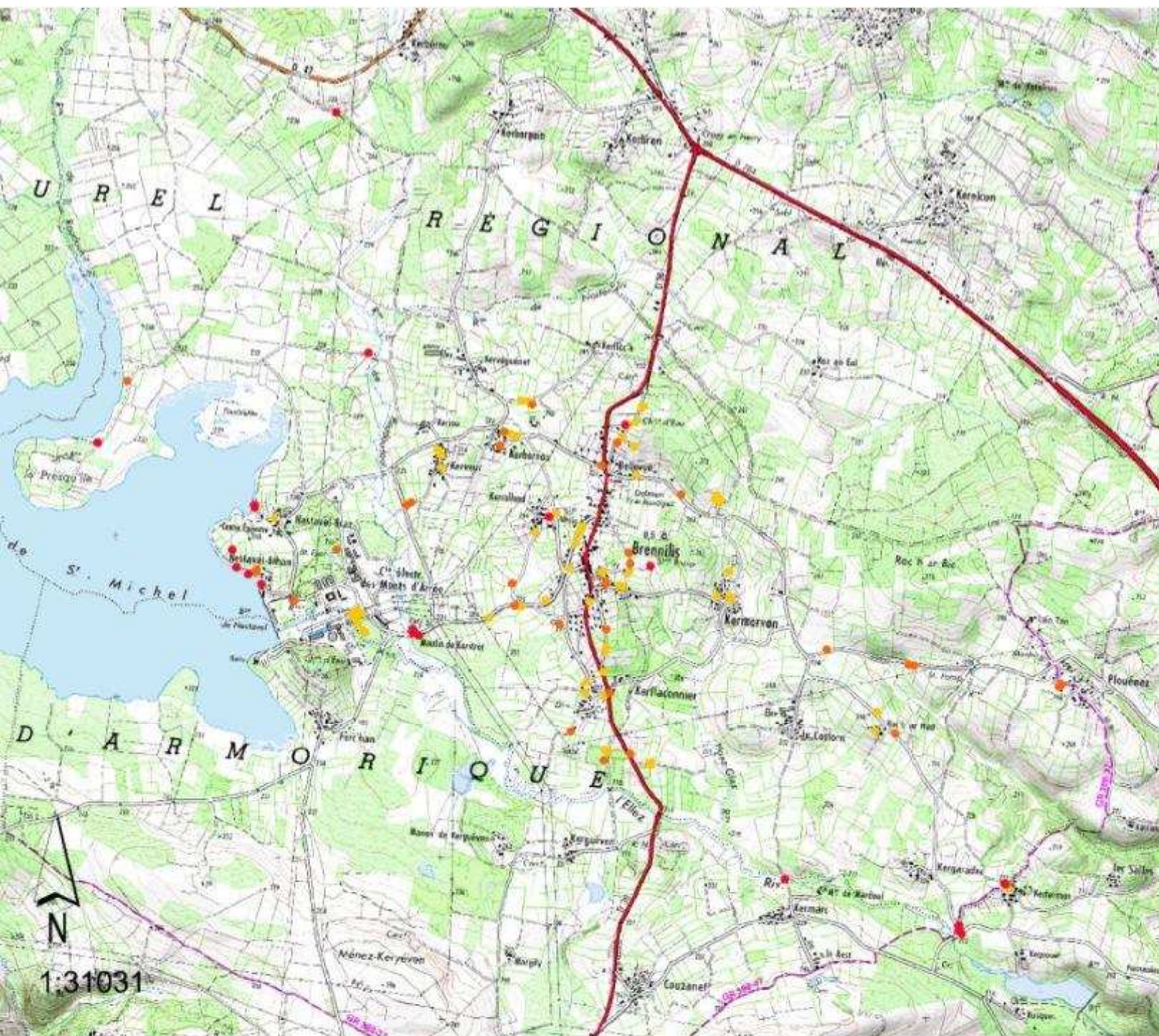
13.2. *Eau potable* – Le Comité consultatif a été informé des contacts pris par la municipalité pour essayer de trouver une alternative à l'alimentation des gros consommateurs (Salaisons, TAC) en eaux de process puisées dans la nappe phréatique. Le Comité pourra être saisi dans un proche avenir d'une refonte de la grille de tarification de l'eau, dont la structure actuelle n'incite aucunement à lutter contre le gaspillage.

13.3. *Budget 2011* – Les membres du Comité consultatif ont été informés de ce que le débat budgétaire sur l'exercice 2011 commencerait lors du Conseil municipal de début novembre 2010. Ils ont donc été invités à réfléchir à des projets susceptibles de figurer au budget de la municipalité pour l'exercice à venir.

Jean-Victor Gruat, 15 octobre 2010.

Principales nuisances engendrées par les différents massifs de plantes invasives





**Hierarchisation des enjeux en
terme d'intervention**

- 1
- 2
- 3